# Conférence sur "l'Arménie"

Mardi à huit heures et demie a eu lieu à la salle de la Réformation devant une salle comble, une fort intéressante conférence sur l'Arménie.

En présentant les conférenciers, M. le professeur Chodat rappelle l'appel signé par de nombreux citoyens suisses pour attirer l'attention des gouvernements sur la persécution du peuple arménien.

M. Wagnière expose ce qui s'est passé en Arménie avant la guerre actuelle et comment se pose aujourd'hui le problème arménien. L'article 61 du Traité de Berlin de 1857 imposait bien à la Sublime-Porte de rendre compte aux puissances d'Europe des mesures qu'elle allait prendre en Arménie. Ce traité est resté lettre morte. Et successivement en 1889, en 1894 les Turcs ont impunément massacré en masse les Arméniens, au su et au vu de l'Europe. En 1889, l'empereur Guillaume II, lors de son voyage en Orient, a pris «sous sa protection tous les Musulmans»; et en 1898, dans un second voyage, son auguste épouse, l'impératrice d'Allemagne, daignait recevoir le baiser d'Abdul-Hamid, le Sultan Rouge. Mais en permettant aujourd'hui aux Turcs de nouveaux massacres, les deux puissances chrétiennes, leurs alliés d'aujourd'hui, assument devant le monde chrétien et civilisé une responsabilité effroyable.

M. de Meuron, ancien député, expose les faits tels qu'ils se déroulent en Arménie depuis bientôt huit mois. Enver Pacha a décrété la disparition de tous les chrétiens disséminés au milieu de l'Islam. Il a d'abord désarmé tous les Arméniens pour pouvoir les fusiller ensuite sans trop de danger. Puis c'était le massacre et le pillage, la déportation et l'apostasie imposée de force à la malheureuse nation. M. de Meuron cite des lettres navrantes. Il a le nom de plus de 17.000 victimes, surtout des prélats et des prêtres, tués, brûlés, torturés, exilés. Le chiffre total des victimes s'élève à environ 835.000, c'est à peu près la population arménienne toute entière d'Asie Mineure.

M. l'abbé Dusseiller, curé de Notre-Dame, de Genève, fait d'abord un émouvant parallèle entre la Belgique déchirée, mais non vaincue, la Pologne martyrisée sur son propre sol, dans sa foi, et l'Arménie que le Turc a résolu d'exterminer parce qu'elle s'obstine à garder sa foi et sa nationalité. En présence de ce douloureux spectacle, ne murmurons point, ne blasphémons point. La justice n'est point morte. Elle est et demeure toujours innocente aux choses. C'est la grande loi, la loi de l'expiation par des victimes innocentes des crimes commis par des hommes prévaricateurs. L'orateur rappelle ensuite le sacrifice d'Iphygénie acceptant l'holocauste de sa vie pour le succès des armes de son pays, de la Vierge de Domrémy, payant de son martyre l'honneur d'avoir bouté l'ennemi hors de son pays, du Christ réparant dans son sang les péchés du monde. Voilà la loi. Quels sont les prévaricateurs? Les peuples d'Europe, les injustes agresseurs comme les défenseurs de la justice. Tous ont inscrit dans l'histoire du monde des crimes qui sont restés impunis. Ils n'ont pas prêté l'oreille à l'appel parti dernièrement des murs de Genève et du Vatican pour demander la pitié pour l'Arménie persécutée et leur jetant ce suprême défi: «Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?» Mais l'expiation purifie et les nations peuvent souffrir, mais elles ne doivent pas mourir. Et parce qu'une victoire expie et purifie, cela ne justifie pas les bourreaux ni les nations. Il leur reste le devoir de mettre fin à cette épouvantable agonie. Aux nations neutres, qui, comme notre Suisse, ont su garder intactes leur indépendance et leurs ressources, de faire pénétrer partout la voix de la justice et de la charité. Peut-être cette voix s'élèvera-t-elle assez haut pour porter au malheureux peuple arménien les vives et douces lumières de l'espérance.

Enfin, M. le pasteur Gampert a donné un émouvant exposé de ce qu'à Genève et en Suisse l'on a fait pour les Arméniens.

A la fin, l'assemblée a voté un émouvant ordre du jour invitant les nations civilisées à hâter la fin des malheurs sans pareils qui menacent d'exterminer à jamais le peuple arménien. Une collecte a été faite à la sortie de la conférence.